



Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFiP

Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et condition de travail

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

L'ordre du jour est une première. Nous allons nous envoler vers l'automne boréal et l'été austral. Ce tour du monde permet aux représentants des services centraux d'aborder des questions locales de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Cependant, cet exercice est quelque peu ubuesque compte tenu de l'éloignement géographique. C'est pourquoi la CGC & l'UNSA demandent la mise en place de deux formations spécialisées de site, prévues par le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (art. 10, 16 & 25)¹. Elles auront vocation à regrouper tous les services de l'État sous l'autorité du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et de l'administrateur supérieur de Wallis-et-Futuna.

Cette disposition sera applicable utilement lors de l'installation de services informatiques à la cité administrative de Nantes afin de constituer un puissant comité des locataires face au préfet de Loire-Atlantique.

Bref, nous revendiquons une déconcentration de l'État au plus juste !

Ces questions méritent en effet la plus grande proximité avec les agents concernés et un dialogue social cohérent avec les questions locales.

Les questions diverses auraient mérité sans doute une inscription officielle au vu de leur ampleur. Nous retenons les interrogations exprimées par la voix des autres organisations.

Nous soulignons la difficulté de définir une politique de sécurité bâtiminaire parfaitement ajustée. Il n'est qu'à voir les arbitrages difficiles entre réaménagement général, confinement et protection incendie...

Les délégations du directeur général ne doivent pas non plus être délaissées malgré le faible effectif et la délocalisation en inter-région.

Quant au conseil médical, au vu du nombre important d'agents du ressort de notre instance, il est sans doute nécessaire d'améliorer en bonne intelligence le mode de saisine des représentants du personnel.

Je vous remercie.

¹ [Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État](#)



1. Présentation du programme annuel de prévention de la Direction des Finances publiques de Wallis-et-Futuna, pour avis (Fiche 1)

Le travail de synthèse entre la parole des agents et la vision de l'encadrement est exemplaire de ce à quoi l'exercice est destiné : améliorer collectivement les conditions de travail. Sans doute l'extrême insularité et particularité de l'environnement explique-t-il cette solidarité.

Nous constatons avec satisfaction que les trois quarts des risques identifiés sont en passe d'être résolus.

Le travail sur écran est le lot de notre administration. Il faut, en effet, prendre garde à la qualité du matériel, à une formation au trouble musculo-squelettique (TMS) mais ne pas hésiter non plus à faire des pauses dès que l'on ressent de la fatigue ou une micro-sieste, voire.

La caisse est le point qui nécessite une attention particulière. Outre l'alarme, il est indispensable de disposer d'adresse professionnelle. Même si tout le monde connaît tout le monde à l'intérieur du lagon, il est nécessaire que les postes disposent de BALF et de BALP dédiées.

Le confort des agents et des cadres améliorent le quotidien : une salle de restauration et de détente, le rafraîchissement des locaux, l'aération des pièces, la modulation de l'éclat du soleil, le renouvellement du mobilier (chaises, fauteuils), bureau des cadres A : tout cela est déjà en cours de réalisation ou à l'étude. Cet entretien régulier est nécessaire au confort des agents et à l'image de l'État vis-à-vis du public. Le climat tropical et insulaire accélère l'usure générale.

Nous notons que la formation SST est une priorité puisqu'elle mobilise un cinquième de l'effectif. Les professeurs SST et PSC1 sont-ils issus des collèges et lycées de l'île de Wallis (royaume d'Uvéa) ?

Nous espérons que la visite du médecin du travail l'année prochaine permettra d'accompagner utilement nos collègues alors que la politique sanitaire marque le pas depuis 2005, notamment en matière de prévention alors que la population souffre notamment de diabète et de maladies cardiovasculaires : à noter la vétusté des huit générateurs d'hémodialyse ainsi que de leur transport en véhicule adapté. Aux dires du sénateur Mikaele Kulimoetoke², les professionnels de santé fuient le territoire !

Qu'en est-il de la délégation sur l'archipel de Futuna avec compétence sur les royaumes d'Alo et de Sigave ? L'unique collègue (contrôleur ?) se plaint-il sur son lieu de travail particulièrement éloigné.

Réponse de l'administration :

M. Jean Borsoi était en visio conférence depuis Wallis pour cette FS (heure locale : 20 h). Dans ses propos introductifs, il a exprimé les interrogations de ses collègues et de lui-même sur l'intégration de sa DfiP dans un si grand CSA et a précisé avoir été rassuré par les échanges qu'il a eu avec l'administration.

Wallis-et-Futuna est la plus petite entité de la DGFIP avec 17 agents titulaires dont un expatrié à Futuna.

La DGFIP de Wallis et Futuna fonctionne avec les Douanes de l'île dans l'utilisation des budgets. Le besoin PAP identifié en 2022 a été l'acquisition de rideaux occultants pour un étage du bâtiment. Cet achat a été apprécié à tel point qu'il a été décidé d'acheter à nouveau des rideaux occultants pour le rez-de-chaussée. Achat toujours en attente de livraison.

² Question de M. KULIMOETOKE Mikaele (Iles Wallis et Futuna - RDPI) publiée le 13/10/2022 (Sénat).



Après une campagne 2022 perturbée, la campagne 2023 a réuni à 4 reprises l'ensemble des agents et chefs de service de la DfiP. 20 risques ont été recensés dans le DUERP (le premier ç avoir été rempli depuis la création du DUERP). 8 risques ont été résolus, 7 le seront en 2024. Il apparaît par contre impossible de modifier l'accueil car le bâtiment n'est pas modulable.

Par ailleurs des formations SST ont été initiées et dès à présent une agente en a bénéficié (à Nouméa). 4 professeurs installés sur WALLIS sont désormais habilités à dispenser la formation SST et 4 agents doivent suivre celle-ci sur Wallis dès la semaine prochaine. En 2024, l'offre de formation s'enrichira d'une formation PSCI.

Aux questions des OS, M. Borsoi a apporté les réponses suivantes :

- Sur le collègue isolé à Futuna : 250 km séparent ce collègue de Wallis. Futuna comporte 2500 habitants et le collègue, un ancien militaire est très bien intégré. Son épouse à d'ailleurs trouvé du travail sur l'île. Il est secondé par une auxiliaire (femme de gendarme) à temps partiel. Il est depuis 4 ans sur ce poste et doit y rester encore 2 ans. Se posera alors le sujet de son remplacement. Il est quotidiennement en contact téléphonique avec ses collègues de Wallis et un cadre A se rend 1 fois par mois sur l'île (sauf exception quand les quelques vols assurés sont pleins) pour faire un point avec lui.*
- Sur la sécurisation des transports de fond : il n'y a quasiment pas de délinquance sur Wallis et Futuna, toutefois des moyens ont été mis en place pour sécuriser les caisses. La spécificité du territoire c'est l'importance du numéraire et le peu de dématérialisation des paiements. La DGFIP a cependant instauré depuis un mois les TPE à Futuna et dans les régies.*
- Sur les tremblements de terre : leur gestion est faite par l'administration supérieure (préfecture) à travers de multiples exercices. Cependant, M. Borsoi nous précise qu'il se passe 10 minutes entre un tremblement de terre et un tsunami et qu'il est par conséquent difficile d'avoir une solution satisfaisante en cas d'alerte.*
- Sur la sous-cotation et la sur-cotations de certains items du DUERP, M. Borsoi s'est référé au manuel et a ajouté qu'il était très difficile de changer les écrans du fait des coûts 2,5 fois plus élevés que dans l'hexagone.*
- Sur le changement du mobilier des cadres A et non des cadres B et C, l'explication est que le mobilier ancien datait d'il y a 15 ans et que les bureaux avec retour achetés pour les cadres A avaient très mal vieillis ce qui n'était pas le cas pour les bureaux simples des agents B et C.*
- Au sujet des visites médicales, M. Borsoi rappelle qu'à son arrivée il n'y en avait pas. Un médecin de Nouméa est prévu pour 2024. Précision : les soins médicaux (médecin et pharmacie) sont gratuits pour les insulaires. Les effectifs de la DfiP sont composés pour moitié par des wallisiens qui présentent des soucis de diabète.*
- Sur l'anonymat : il n'y en a pas ; tout le monde se connaît. Cependant le contexte social de Wallis et Futuna fait que ce n'est pas un problème. Pas de délinquance et grande honnêteté des habitants. Une adresse mail générique a toutefois été mise en place.*
- Enfin, au sujet de l'informatique : les applications CLARA et DDPAC fonctionnant sous W7 sont encore en place. Le réseau internet est très faible : 1 Mo pour 17 agents ce qui pose un problème pour les accès à SEMAPHORE, SIRHIUS ou encore ESTEVE. Wallis et Futuna étant hors RIE, c'est sur le budget de la DfiP que les améliorations du réseau se font. La validation d'un nouveau schéma informatique est en cours et le recrutement d'un informaticien (B) déjà effectif. De nouveaux PC W10 devraient arriver prochainement.*



Pour l'engagement de la direction : **Avis favorable**

2.Présentation du programme annuel de prévention de la Direction des Finances publiques de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour avis (Fiche 2)

À la différence des îles tropicales, la santé générale de la population saint-pierraise est moins problématique même si le tabagisme et l'alcoolisme y sont, certes, un peu plus élevés qu'en métropole selon Santé Publique France³.

Nous regrettons le manque de réactivité et d'engagement des collègues à répondre au questionnaire, mais nous saluons l'implication de l'encadrement de proximité.

La direction est très engagée cependant sur les chantiers de l'environnement de travail (insonorisation et réaménagement des locaux, double-écran, éclairage, matériels ergonomiques, salubrité bâtementaire, formation professionnelle). La mise en place des prélèvements automatiques en 2024 avec la DSF doit alléger et sécuriser la caisse. Cette réforme est-elle confirmée ?

Toutefois, nous déplorons l'absence de réponse satisfaisante sur des points de souffrance au travail important :

- Les mises sous pli et autres menus travaux mobilisent fortement les agents malgré le concours de vacataires qui n'en peuvent mais. Nous comprenons cependant les questions posées par l'absence de maintenance d'une machine automatique et la difficulté de mise en œuvre d'une prestation externe au vu de la sensibilité des documents et de la périodicité quadrimestrielle de ces tâches chronophages.
- Les relations avec la DSF (rattachée à la collectivité territoriale) sont laborieuses pour le collègue responsable de liaison. La DFiP n'a rien proposé pour améliorer la situation même si cela tient au statut particulier de la collectivité d'outre-mer (COM). Avec l'appui des bureaux GF-1A et GP-1A ainsi que de la collectivité territoriale, sera-t-il possible de concevoir un fonctionnement cohérent de la fiscalité ultra-marine ?

Réponse de l'administration :

La DfiP de Saint Pierre et Miquelon n'étant pas présente du fait du décalage horaire, les questions seront portées par l'administration. Il est prévu que l'année prochaine une connexion visio soit mise en place.

Questions :

- *150 arrêts maladies recensés : cela semble très important par rapport au nombre d'agents. Quelles en sont les raisons ?*
- *2 agents en CLM-CLD : y a t-il un suivi de ces agents ?*
- *Il est fait référence de problème de givre/glace/verglas rendant difficile la circulation. Dans quelle situation sont alors placés les agents : AA, TT ?*
- *La caisse est tenue par une vacataire. Cela pose problème. Pourquoi ne pas mettre un titulaire ?*

A titre d'encouragement : **Avis favorable**

³ [Comment se porte la santé des Français à Saint-Pierre et Miquelon ?](#)



3. Questions diverses

Elles reflètent les demandes des organisations syndicales.

Avant d'aborder les questions du jour, l'administration est revenue sur son tableau de suivi et a répondu à certaines questions posées précédemment.

Conseil médical

Les représentants du personnel sont au nombre de quinze. Seul les deux premiers de la liste sont sollicités. Les suivants sont des suppléants convoqués au fur et à mesure des désistements éventuels. Cette modalité ne permet pas d'assurer une mobilisation efficace des représentants du CSASCR, ni une défense des agents efficace.

Nous demandons avec les autres organisations que la convocation au conseil médical soit transmise : pour ordre aux deux titulaires ; à toutes fins utiles aux treize suppléants.

Réponse de l'administration :

Rappel est fait qu'il y a 15 représentants dont les 2 premiers sont systématiquement appelés à siéger. La date de tenue des conseils médicaux est communiquée à l'ensemble des représentants.

Sachant que c'est le Secrétariat Général qui pilote les conseils médicaux, l'administration n'a pas la main sur la communication des noms des agents convoqués et invoque le secret médical. À la demande des OS, elle va néanmoins se rapprocher du SG pour avoir les textes qui imposent le secret médical à la simple communication des noms.

L'administration rappelle la souplesse nouvelle qui est donnée aux représentants de représenter tous les agents quel que soit leur grade.

Précision est faite sur le distinguo représentant (qui vote) et assistant de l'agent (qui ne vote pas).

Enfin, une formation est prévue en 2024.

Projet de réaménagement du nouvel espace de travail de la délégation Sud-Ouest

Diverses réunions se sont tenues sur la réforme immobilière en Nouvelle-Aquitaine⁴. Quelles sont les conséquences envisageables pour nos collègues de la délégation ?

Réponse de l'administration :

M. Rodolf Wallaert était en visio conférence sur le sujet. 14 agents sont concernés (13 de la délégation et 1 de la DRFiP hébergée dans les locaux : la CMC).

La DIRCOFI c'est 600 m² soit + de 40 m² par agents. La moitié est réservée aux bureaux individuels et l'autre moitié aux bureaux abritant 2 à 3 agents. Il y a également 2 salles de réunion (trop petites pour accueillir l'ensemble des intervenants), 1 salle de réflexion/détente (appelée « lab »).

La DIRCOFI, de part ses missions a un besoin important de salles de réunion.

Les objectifs de la réorganisation sont :

- liés aux nouvelles modalités de travail : avec le télétravail, les locaux sont très peu occupés. Il y a une réunion plénière une fois toutes les 3 semaines.*
- faire en sorte que les agents se retrouvent sur une même zone de travail. Actuellement il existe 2 zones distinctes qui ne facilitent pas les échanges ;*

⁴ [Actualités BIL DDG SO \(via le PIGP\)](#)



- avoir une capacité de réunir plus d'agents en toute sécurité. Les salles de réunion actuelles sont trop petites et la délégation doit faire appel à des salles extérieures.

L'idée est donc de :

- libérer une zone qui a des bureaux pour en faire un espace de réunion ;
- réunir tous les agents dans une même zone ;
- créer des bureaux individuels (pas du flex office : chacun aura un bureau attribué), 4 petites salles dont 2 disposant de la visio, 1 salle de convivialité, 1 grande salle de réunion (40 personnes) et garder le « lab ».

Une enquête a été lancée en juillet. Un chargé de mission a été nommé. Et une nouvelle enquête de précisions lancée le 20 octobre avec des résultats attendus le 30 novembre.

Pour l'instant il n'y a pas de financement, la question sera examinée quand le projet sera plus avancé. A priori plutôt vers 2025.

À la demande des OS, les plans de la réorganisation et les résultats des enquêtes seront communiqués.

Dernière précision : le bâtiment est un bâtiment ancien avec des hauteurs de plafond importants et des problèmes d'insonorisation.

Sécurité du Montaigne

J'ai assisté à l'exercice de mise en sécurité. Mes impressions sont :

La sirène bien réglée au niveau des issues de secours s'avère trop faible dès lors que l'on s'éloigne ;
--> remarque prise en compte

Les consignes haut parleur ne sont pas entendues dans les toilettes ;

--> un signal lumineux sera installé, de même qu'il le sera pour les personnes malentendantes (dans le cadre de l'aménagement de poste)

Les agents n'ont pas les clés des bureaux et ne peuvent donc pas s'enfermer ;

--> une cale en plastique pourrait être la solution

Au niveau du signalement d'une intrusion et de l'appel au 17, il y a 4 à 5 minutes de délai. C'est trop long.

--> l'alerte doit se faire en même temps que l'appel au 17.

Réponse de l'administration :

Par ailleurs, l'administration a rejoint les OS sur le fait que le sujet de la sécurité concerne tous les agents y compris les responsables. Rappel est fait du code du travail article L4122-1 sur la responsabilité.

Le sujet des open-space avec espace vitrée sans solution de repli n'a pas trouvé de réponse si ce n'est que ne pas bouger et rester silencieux protégé.

Quel est votre retour ?

Dans un contexte relevé « d'urgence attentat », l'impossibilité de verrouiller certains bureaux – en raison notamment de la restitution des clefs du fait du réaménagement en cours – inquiète légitimement les collègues qui ne pourront se confiner en cas d'alerte.

Réponse de l'administration :

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse qui ont été transmis par le DGS et le SG :



« Le sujet des agents du Montaigne est bien identifié : le Secrétariat général va restituer les clés aux agents dans tous les cas où cela est possible. La restitution est en cours d'organisation entre les responsables du bâtiment et les services concernés.

« Concernant les modalités d'évacuation et de confinement, deux dispositifs existent :

- « Évacuation générale des bâtiments en cas d'alerte à la bombe : dispositif similaire à l'alerte incendie, mais avec une orientation des agents vers l'extérieur du site ;
- « Procédure de confinement des agents avec notamment la diffusion d'un message d'alerte aux agents via leur messagerie.

« Les fiches sont en cours d'actualisation par le SG, elles vous seront ensuite transmises. »

Par ailleurs, une actualité relative à la posture Vigipirate a été publiée sur l'intranet Ulysse national, le 18 octobre.

Celle-ci renvoie à l'Espace Sécurité et continuité économique et à la documentation accessible à tous les agents DGFIP.

S'agissant du verrouillage des bureaux avec baies accessibles

La réglementation incendie applicable aux ERP impose que les façades des bâtiments soient équipées de baies d'accessibilité facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers en cas d'incendie (dites « baies pompiers »).

Une fois entrés, les pompiers doivent pouvoir accéder aisément aux circulations intérieures. A cet effet, les portes des bureaux équipés d'une baie pompiers ne doivent pas être verrouillées. C'est la raison pour laquelle ces portes ont été démunies de leur canon de serrure. Il en résulte qu'en cas d'alerte confinement, le local ou bureau ne peut pas être fermé de l'intérieur, empêchant son ou ses occupants de s'y mettre à l'abri.

Ce sujet a déjà fait l'objet de réflexion à plusieurs reprises. La solution envisagée était de mettre un verrou sur la porte du bureau équipé d'une molette à l'intérieur.

Ainsi, les pompiers pourraient aisément accéder aux circulations depuis l'intérieur du local et les occupants pourraient quand même s'y enfermer en cas d'alerte confinement.

Depuis la circulation intérieure, l'accès pourrait être réalisé à l'aide du passe fourni par le PCS en cas de besoin. Cette solution avait d'ailleurs été validée par l'ancien référent sécurité Philippe CARLIER (prédécesseur de Sébastien GUEGNARD).

S'agissant des parois vitrées

Les parois vitrées des bureaux ne constituent pas une protection efficace en cas d'attaque ni ne permettent de se mettre à couvert. Les cloisons pleines ne constituent pas non plus une protection efficace, mais elles permettent de se mettre hors la vue d'un éventuel assaillant.

En cas d'alerte confinement, les occupants des bureaux équipés d'une cloison vitrée doivent utiliser tout meuble ou obstacle existant dans le local (bureau, table de réunion, armoire, fauteuil...) pour se cacher de la vue de l'extérieur.

La première action à réaliser est d'éteindre toutes les lumières (plafonnier, lumière d'ambiance, écran d'ordinateur) dans la pièce et de mettre les téléphones portables en mode silence.

Il est également possible aux occupants d'un bureau aux parois entièrement vitrées de se réfugier dans une pièce ou local adjacent fermé (réservation, sanitaires ou autre bureau aux parois opaques). Enfin, la pose d'un film translucide, dépoli ou occultant ou celle d'un store vénitien permettent également d'obtenir le résultat escompté.